

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 2^e jour de mai 2011, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

1.0 et 2.0 Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**Mme Thérèse Blanchet;
M. Richard Pouliot
M. Marcel Bégin;
M. Serge Boutin;**

**Absents : M. Étienne Cayouette-Goupil;
M. Jocelyn Pouliot**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié;

ADOPTÉE,

- | | | |
|------|---|--|
| 1.- | Prière; | Réunion du 2^e jour de mai 2011 |
| 2.- | Appel des présences; | |
| 3. | Acceptation de l'ordre du jour; | |
| 4.- | Acceptation des procès-verbaux du 4 et 26 avril 2011; | |
| 5.- | Suivi aux procès-verbaux; | |
| 6.- | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.05-11; | |
| 7.- | Présentation par le maire des états financiers adoptés; | |
| 8.- | Résolutions à adopter, dossier incendie; | |
| 9.- | Adoption du règlement 390, relatif à la protection du réseau d'aqueduc, et à l'installation de valves anti-retour dans les maisons; | |
| 10.- | Résolution, adoption de la soumission pour l'achat de gravier MG20B; | |
| 11.- | Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées; | |
| 12.- | Résolution, plan d'action politique culturelle de la MRC des Etchemins; | |
| 13.- | Résolution, déversement d'huile à chauffage rue Fournier; | |
| 14.- | Résolution, achat d'un logiciel de gestion des demandes de permis et certificats d'autorisation; | |
| 15.- | Demande de commandite, école Arc-en-Ciel; | |

- 16.- Renouvellement de notre adhésion à la Société Historique de Bellechasse;
- 17.- Demande Ministères des Transports, chemin d'accès aux ressources;
- 18.- Renouvelle de l'entente avec la Croix Rouge Canadienne;
- 19.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
 - A-Membres des comités;
 - B-Voirie;
 - C-Incendie
 - D-Aqueduc et égout;
 - E-Administration;
 - F-Maire.;
- 20.- Correspondance;
- 21.- Varia: A) Projet d'entente avec la MRC, inspection;
- B) Ouverture du dépôt de matériaux secs;
- C)
- D)
- 22.- Question(s) de l'assistance;
- 23.- Levée de l'assemblée;

Résolution no. 95-05-11

4.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 26 AVRIL 2011

Procès-verbal du 4 avril 2011

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE le procès-verbal du 4 avril 2011 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution no. 96-05-11

Procès-verbal du 26 avril 2011

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE le procès-verbal du 26 avril 2011 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution no. 97-05-11

5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Comité de sélection – embauche d'un journalier

Une demande a été faite pour l'ajout d'une personne au comité de sélection pour l'embauche d'un journalier.

IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE le conseil municipal autorise l'ajout de M. Richard Pouliot au comité de sélection pour l'embauche d'un journalier.

ADOPTÉE,

Résolution no. 98-05-11

Festi-Quad

La directrice mentionne que les entreprises situées sur la rue Laliberté acceptent que la rue Laliberté soit fermée les 25 et 26 juin prochains durant la tenue du Festi-Quad.

Dépôt de matériaux secs

Le dépôt de matériaux secs sera ouvert le samedi de 9h à 12h et de 13h à 15h30, les 14 et 21 mai prochains pour permettre aux citoyens de faire leur grand ménage du printemps.

Tournoi de golf de la Fondation du Sanatorium Bégin

M. Etienne Cayouette-Goupil et M. Richard Pouliot assisteront au tournoi de golf du Sanatorium Bégin.

6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 05-11

ATTENDU : la liste des comptes numéro 05-11 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 2^e jour de mai 2011 dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 45,989,80\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 05-11 tels que présentés. Le total des comptes pour **MAI 2011 s'élève à : 45,989,80\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 05-11.

	Compte payés en	Feuille 05-11
	Avril 2011	No. Chèque
1-	74,46 \$	Ch.1100185
2-	519,55 \$	Ch.1100186
3-	1 435,04 \$	Ch.1100187
4-	12,00 \$	Ch.1100188
5-	27,67 \$	Ch.1100189
6-	13 100,00 \$	Ch.1100190
7-	497,13 \$	Ch.1100191
8-	100,00 \$	Ch.1100192
9-	1 200,00 \$	Ch.1100193
10-	512,66 \$	Ch.1100194
11-	100,00 \$	Ch.1100195

12-	111,44 \$	Ch.1100196
13-	40,00 \$	Ch.1100197
14-	425,78 \$	Ch.1100198
15-	497,13 \$	Ch.1100199
	18 652,86 \$: TOTAL
	LISTE DES COMPTES	
	A ACCEPTER LE 2 MAI	No. chèque
16-	415,90 \$	Ch.1100200
17-	381,93 \$	Ch.1100201
18-	47,08 \$	Ch.1100202
19-	401,53 \$	Ch.1100203
20-	5 476,37 \$	Ch.1100204
21-	125,04 \$	Ch.1100205
22-	1 036,72 \$	Ch.1100206
23-	4 067,12 \$	Ch.1100207
24-	658,96 \$	Ch.1100208
25-	433,30 \$	Ch.1100209
26-	74,05 \$	Ch.1100210
27-	6,80 \$	Ch.1100211
28-	152,65 \$	Ch.1100212
29-	475,00 \$	Ch.1100213
30-	75,00 \$	Ch.1100214
31-	45,00 \$	Ch.1100215
32-	423,35 \$	Ch.1100216
33-	33,32 \$	Ch.1100217
34-	123,49 \$	Ch.1100218
	14 452,61 \$	SOUS-TOTAL

	GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE 2 MAI	9 699,98 \$
--	---	--------------------

	FEUILLE 05 -11	
	LISTE DES COMPTES	No. Chèque
	À AJOUTER 2 MAI 2011	
35-	46,87 \$	Ch.1100219
36-	124,74 \$	Ch.1100220
37-	32,44 \$	Ch.1100221
38-	97,48 \$	Ch.1100222
39-	1 074,15 \$	Ch.1100223
40-	100,00 \$	Ch.1100224
41-	60,20 \$	Ch.1100225
42-	255,19 \$	Ch.1100226
43-	693,28 \$	Ch.1100227
44-	797,48 \$	Ch. 1100228
45-	(97,48)	Ch. Annulé 1100222
	3 184,35 \$	SOUS-TOTAL
	<u>45 989,80 \$</u>	TOTAL COMPTES

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de mai 2011.

Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale

Résolution no. 99-05-11

Annonce pour les travaux à réaliser :

Une annonce sera publiée au bulletin municipal pour mentionner que tous les travaux de réparation des chemins, rues, fossés et/ou toutes autres infrastructures devront être préalablement autorisés par les responsables de la Municipalité (Inspecteur municipal et/ou directrice générale). Aucune facture présentée à la municipalité sans autorisation préalable ne sera payée.

7.0 ÉTATS FINANCIERS

Le maire explique les états financiers pour la période se terminant au 31 décembre 2010. Il mentionne que la municipalité de Saint-Camille termine son année financière avec un surplus de 9456\$.

8.0 RÉSOLUTIONS À ADOPTER, DOSSIER INCENDIE

CES ITEMS SERONT DISCUTÉS À LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

9.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 390, RELATIF À LA PROTECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET À L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF ANTI-RETOUR DANS LES IMMEUBLES

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE

REGLEMENT NO. 390

REGLEMENT RELATIF À LA PROTECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC, ET À L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF ANTI-RETOUR DANS LES IMMEUBLES.

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 12^e jour d'avril 2010, par M. Marcel Bégin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

QUE le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

1. DÉFINITION :

Dans le présent règlement, à moins que le contexte indique un sens différent, on entend par :

1. « réseau d'aqueduc municipal » : une canalisation destinée au transport de l'eau potable aux immeubles;
2. « Immeubles visés » : maison, garage, commerce, industriel, hangar, et/ou tout bâtiment branché au réseau d'aqueduc;
3. « professionnel » : compagnie ayant les cartes de compétences pour effectuer le travail;
4. « utilisateur » : tout propriétaire occupant un immeuble existant ou à être construit, et branché au réseau d'aqueduc municipal;

2. INTERPRÉTATION

Le présent règlement porte le titre « règlement relatif à la protection du réseau d'aqueduc et à l'installation d'un dispositif anti-retour dans les immeubles »;

3. CHAMPS D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique à :

1. Tous les immeubles existants et/ou tous les bâtiments à être construits, et branché au réseau d'aqueduc municipal;
2. Tout nouveau branchement que le propriétaire désire effectuer au réseau d'aqueduc.

4. BRANCHEMENT OBLIGATOIRE AU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL

Tout propriétaire occupant un immeuble existant branché au réseau d'aqueduc municipal ou d'un immeuble à être construit branché au réseau d'aqueduc municipal au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement, a l'obligation d'installer au début de chaque entrée d'eau, un dispositif anti-retour;

Date limite pour effectuer l'installation d'un dispositif anti-retour, un an à partir de la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

5. EXIGENCES RELATIVES À L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF ANTI-RETOUR

Tout propriétaire occupant un immeuble existant ou un immeuble à être construit branché au réseau d'aqueduc municipal peut effectuer lui-même l'installation d'un dispositif anti-retour ou faire installer une valve anti-retour par un professionnel.

Les travaux d'installation d'un dispositif anti-retour doivent être effectués conformément aux dispositions du Code de plomberie du Québec et aux normes du BNQ;

6. MATÉRIAUX UTILISÉS

Les matériaux utilisés pour le branchement d'un dispositif anti-retour sont :

- « Back-flow preventer » avec double clapet;

7. BRANCHEMENT AUTORISÉ

Le propriétaire a l'obligation d'installer son dispositif anti-retour en amont de son entrée d'eau.

8. AMENDES

Quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 100\$ à 200\$.

L'inspecteur municipal ou toute autre personne désignée par résolution du conseil municipal est autorisé à délivrer les constats d'infraction au nom de la Municipalité de Saint-Camille.

10. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi ce 2^e jour de mai 2011

Maire, Adélarde Couture

Nicole Mathieu, Directrice générale

Adopté à la séance régulière du 2 mai 2011

RÉSOLUTION NO. 100-05-11

10.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DES SOUMISSIONS ACHAT DE GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a procédé par appel d'offres par voie d'invitation pour l'achat de gravier MG20B;

CONSIDÉRANT QUE les offres ont été déposées dans le délai prescrit et respectent la nouvelle politique de gestion contractuelle.

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES :

- Carrière Sainte-Rose Inc. : 13.95\$+ tx prix à la tonne livré
6.95\$+ tx prix à la tonne non-livré
- Claude Carrier Excavation Inc. : 11.95\$+ tx prix à la tonne livré
6.30\$+ tx prix à la tonne non-livré
- Entreprises Nelson Belisle Inc. : 12.26\$+ tx prix à la tonne livré
7.25\$+ tx prix à tonne non-livré

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte la soumission de Claude Carrier Excavation Inc., au prix de 11.95\$ + taxes : prix à la tonne livré, et 6.30\$+ taxes : prix à la tonne non-livré, parce qu'il est le plus bas soumissionnaire, et que sa soumission est conforme au devis d'appel d'offres.

ADOPTÉE,

Résolution no. 101-05-11

11.0 RÈGLEMENT RÉGIONAL RELATIF À LA PROTECTION ET À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Une rencontre se tiendra le 17 mai prochain, à compter de 19h, à Ste-Rose. Cette rencontre a pour but d'expliquer le nouveau règlement sur les forêts privées. Le maire invite tous les membres du conseil à assister à cette rencontre.

12.0 RÉSOLUTION, PLAN D'ACTION POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DES ETCHEMINS

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de mandater le comité culturel de la MRC des Etchemins pour qu'il travaille sur un Plan d'action triennal 2012-2013-2014 dans le cadre d'U renouvellement de l'entente de développement culturel avec le ministère de la culture (MCCCF);

Il s'agit d'une entente de principe. Les engagements qui découleront du plan d'action seront à la conclusion d'un renouvellement d'entente avec le ministère de la Culture (MCCCF).

ADOPTÉE,

Résolution no. 102-05-11

13.0 RÉSOLUTION, DÉVERSEMENT D'HUILE À CHAUFFAGE, RUE FOURNIER

CONSIDÉRANT QU'un déversement d'huile à chauffage a eu lieu sur la propriété du 75, rue Fournier;

CONSIDÉRANT QUE des mesures de nettoyage ont dû être entreprises de toute urgence par la municipalité de Saint-Camille, afin de protéger nos puits d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la facture de nettoyage du déversement sera chargée au propriétaire du 75, rue Fournier, parce qu'il est responsable du déversement, suite à une fuite de son réservoir.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille charge au propriétaire du 75, rue Fournier, matricule numéro : 2650 26 4015, tous les frais de nettoyage, et le temps des employés municipaux relatifs au déversement d'huile à chauffage dans un fossé municipal, suite à une fuite de son réservoir d'huile à chauffage.

ADOPTÉE,

Résolution no. 103-05-11

14.0 RÉSOLUTION, LOGICIEL DE GESTION DES DEMANDES DE PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins suggère aux municipalités qui obtiennent les services de gestion des demandes de permis et certificats, de se procurer un logiciel de gestion des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'un logiciel de gestion pourra faciliter le travail des inspecteurs en bâtiments pour avoir accès aux données de la municipalité, et pour conserver les données relatives à l'émission des permis.

CONSIDÉRANT QUE seules trois municipalités de la MRC des Etchemins ne possèdent pas ce logiciel de gestion des demandes de permis et certificats : (St-Camille, St-Sabine et St-Magloire).

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète le logiciel des permis et certificats (installation incluse) au coût de 1250\$, la formation et suivi au coût de 275\$, et le soutien technique pour 2011. Le coût avant taxes 1525\$.

ADOPTÉE,

Résolution no. 104-05-11

15.0 DEMANDE DE COMMANDITE, ÉCOLE ARC-EN-CIEL

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie une subvention de 161.00\$ à l'École Arc-en-Ciel Saint-Camille pour l'achat d'agendas scolaires, pour les élèves de 3^e à 6^e année, pour l'année 2011-2012.

ADOPTÉE,

Résolution no. 105-05-11

16.0 RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BELLECHASSE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à la Société Historique de Bellechasse. La contribution pour 2011 s'élève à 45.00\$.

ADOPTÉE,

Résolution no. 106-05-11

17.0 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, CHEMIN D'ACCÈS AUX RESSOURCES, CREUSAGE DE FOSSÉS, ROUTE ST-JEAN

ATTENDU QUE plusieurs fossés de la route de la Rivière St-Jean sont à creuser;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports est responsable d'une partie de 3,92 km du chemin d'accès aux ressources;

ATTENDU QUE ces travaux sont prioritaires pour permettre aux eaux de s'écouler librement du chemin, et que le Ministère l'a déjà reconnu;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille demande au Ministère des Transports, d'effectuer le creusage des fossés sur la partie de 3,92 km du chemin d'accès aux ressources;

- 1- En effectuant ces travaux durant l'été 2011;
- 2- En payant tous les frais relatifs à ces travaux de creusage de fossés;

ADOPTÉE,

Résolution no. 107-05-11

18.0 LA CROIX ROUGE CANADIENNE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son entente de services aux sinistrés avec la Croix Rouge Canadienne. La contribution pour 2011 s'élève à 100\$.

QUE l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

Résolution no. 108-05-11

19.0 RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

Voirie municipale :

M. Marcel Bégin indique que l'inspecteur municipal, M. Daniel Boutin s'occupera de cédule le début du nivelage des rangs avec M. Martin Morin.

Aqueduc et égout :

M. Serge Boutin indique que les acquisitions pour la section Est du village sont terminés dans le cadre du projet de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout, que tous les citoyens ont très bien collaborés pour le succès de ce projet.

Incendie :

Le maire indique qu'il y eu une fausse alerte au HLM pour personnes âgées. Les pompiers de St-Camille et Ste-Justine ont utilisé une caméra thermique pour vérifier la source de chaleur.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à plusieurs rencontres : Comité projet analyses sur le bois avec le CLD, conseil des maires de la MRC des Etchemins, rencontre avec le Ministère des Transports, CA de la MRC des Etchemins, conseil municipal, soirée femmes engagées. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

20.0 CORRESPONDANCE

Lettre fête récipiendaires de la médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés

Lecture est faite d'une lettre d'une invitation pour une Fête pour les treize récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés. Il est convenu d'un commun accord de participer à cette soirée qui se tiendra le vendredi 13 mai 2011, au Centre des arts et de la Culture de Lac-Etchemin. Mme Thérèse Blanchet représentera la Municipalité de Saint-Camille lors de cette soirée.

Lettre Carrefour Jeunesse de services des Etchemins

Lecture est faite d'une demande de financement de la Coopérative jeunesse des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille commandite la Coopérative jeunesse de services des Etchemins. Le montant de la commandite pour 2011 s'élève à 100.00\$.

ADOPTÉE,

Résolution no. 109-05-11

Souper des Forestiers - invitation

Le maire invite les élus à participer au souper des forestiers qui se tiendra cette année le 19 mai à Ste-Aurélie.

21.0 VARIA :

A) PROJET D'ENTENTE AVEC LA MRC, INSPECTION

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte le projet d'entente inter-municipale – pour le service d'inspection en bâtiment et en environnement de la MRC des Etchemins;

QUE l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille ladite entente.

ADOPTÉE,

Résolution no. 110-05-11

B) OUVERTURE DU DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS

Une demande a été faite pour l'ouverture du dépôt de matériaux secs toute la journée le samedi. Il est convenu d'un commun accord d'ouvrir le dépôt de matériaux secs, deux samedis de 9h à 15h30, soit les 14 et 21 mai prochains. Une annonce sera publiée à l'intérieur du bulletin municipal.

C)
D)

22.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

23.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 22H15.

Maire, Adélarde Couture

Directrice générale, Nicole Mathieu